

- (5) Encouragement des investissements canadiens dans les domaines du tourisme et de l'industrie.
- (6) Atténuations des règlements d'immigration afin de promouvoir les voyages entre les deux nations.
- (7) Création d'un réseau aérien national interne de façon que, de toutes les provinces, on puisse avoir un accès facile aux îles.
- (8) Coordination de la législation afin de protéger les voyageurs et les colons, tout particulièrement dans le domaine des avantages sociaux.
- (9) Rationalisation de la législation des îles afin de permettre l'exploitation et la protection des investissements canadiens.
- (10) Resserrement des liens politiques et constitutionnels dans la législation des deux pays.

LE DISCOURS DU TRÔNE

FIN DU DÉBAT SUR L'ADRESSE LE 8^e JOUR DE SÉANCE

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1) du Règlement, je propose:

Que les délibérations à l'appel de l'article visant la reprise du débat de la motion d'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a fait aux deux Chambres du Parlement, se terminent le 8^e jour de séance où la motion aura été débattue.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 5 mars prochain à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

[Français]

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—
AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable Louis-J. Robichaud propose, appuyé par l'honorable Raymond J. Perrault:

Que le Sénat présente à Son Excellence le Gouverneur général l'Adresse dont le texte suit:

A Son Excellence le très honorable Jules Léger, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

[Traduction]

—Honorables sénateurs, je voudrais, avant toute autre chose, offrir mes hommages à l'honorable sénateur Muriel

[L'honorable M. Argue.]

McQueen Fergusson, notre distingué président. Non seulement l'honorable sénateur est-elle l'une de mes amies mais nous avons été des voisins durant plusieurs années, sur le chemin Waterloo, à Fredericton.

J'avoue qu'en me levant pour la première fois en cette Chambre, je suis particulièrement heureux de la voir considérer nos débats. L'honneur de ses fonctions rejaillit sur le Nouveau-Brunswick et sur le Sénat canadien.

En fait, cette occasion marque ma majorité politique, car, il y a vingt-et-un an, en 1953, je me levais en semblable circonstance pour prononcer mon premier discours à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en qualité de député du comté de Kent. J'avoue que l'occasion et les lieux m'avaient suffisamment impressionné pour que je sois nerveux. Depuis, au cours des années, j'ai eu l'occasion de me familiariser d'assez près avec notre système parlementaire.

Servir, continuer de servir mes concitoyens, en cette Chambre, représente pour moi la continuation d'un privilège puisque je peux poursuivre ce but et je me propose de continuer dans cette voie au mieux de ma compétence.

On comprendra aisément tout le plaisir que me cause un retour à la vie parlementaire en une assemblée aussi distinguée.

Je n'ignore pas qu'en certains milieux, périodiquement, il est de bon ton de remettre l'existence de cette Chambre en question et je ne serais pas un libéral si je n'admettais pas que toutes les réformes ne sont pas à dédaigner a priori. Cependant, je demeure persuadé que l'un des rôles principaux de cette Chambre, tel qu'envisagé par les Pères de la Confédération, est d'assurer d'une manière toute spéciale une représentation des provinces.

Je crois que les honorables sénateurs m'accorderont un certain degré d'expertise en ce domaine et tout spécialement en ce qui regarde le Nouveau-Brunswick. C'est dans cet esprit que j'entends représenter les intérêts et les droits du Nouveau-Brunswick et de mes concitoyens.

● (1420)

[Français]

Honorables sénateurs, servir ses concitoyens est un rare privilège, et j'apprécie hautement que l'occasion me soit donnée de continuer en cette Chambre une carrière de parlementaire commencée le 22 septembre 1952 lorsque je fus élu, pour la première fois, député du comté de Kent à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Les Pères de la Confédération, en créant cette Chambre du Parlement du Canada, l'ont envisagée comme étant spécialement attachée aux droits des provinces. Or, on ne m'en voudra certes pas si, après dix années comme premier ministre de ma province, je ne veux pas perdre l'habitude de veiller sur son développement et de la défendre au besoin!

J'ai eu le privilège de connaître et de servir sous trois Gouverneurs généraux: les très honorables Vincent Massey, le général Georges P. Vanier et Roland D. Michener. En présentant mes hommages et mes meilleurs vœux au nouveau Gouverneur général, Son Excellence le très honorable Jules Léger, je ne puis m'empêcher de paraphraser son discours inaugural, prononcé en cette Chambre même, le 14 janvier dernier.